2021/226

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n° DC2021-57

Date de la convocation : 19 mai 2021

Conseillers en exercice : 122 Conseillers présents : 81 Conseillers votants : 90

Le vingt-sept mai deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Ayant pouvoir de vote: 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 005 CHANCE Jean-Michel, 006 NANJI Léopold, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 011 PERTUS Xavier, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 019 DEGUY Bernard, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 023 GENTY Jean Charles, 024 DE POUILLY Jean, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 030 HAULIN Eric, 031 LALLEMENT Séverine, 032 MANESSE Jean Eric, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 035 LAHOTTE Hervé, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 040 MATHIAS Frédéric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 049 ANDREY Danièle, 052 LELOUP Nathalie, 054 VALET Bruno, 056 CHOAY Corinne, 057 DEMISSY Pierre, 058 RAULET Olivier, 059 LECLERCQ Guy, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 064 MALVAUX André, 067 ROUSSY Elise, 068 HAULIN Bertrand, 069 OUDIN Hubert, 070 GROSSELIN Jacques, 073 BOXEBELD Pascal (depuis 20:26:52), 075 GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel, 080 LORFEUVRE Gérald, 081 ROBIN Dominique, 084 FLEURY Vincent, 085 DEGLAIRE Thierry (depuis 20:18:58), 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 096 LESOILLE Patrick, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 107 COLSON Pascal, 108 COURVOISIER Frédéric, 112 FESTUOT Annie, 113 GODART Olivier, 114 HAUDECOEUR Agnès, 115 MACHINET Jean Baptiste, 116 LAIES Benoit, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 120 PAYEN Françoise.

Représentés: 001 POTRON Pierre (à 006 NANJI Léopold), 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis), 038 SEMBENI Anne (à 037 LEFORT Sylvie), 055 VERNEL Martine (à 012 RATAUX Frédéric), 074 DUMANGE Dominique (à 040 MATHIAS Frédéric), 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel), 110 DION Valentine (à 107 COLSON Pascal), 121 RENOLLET Hubert (à 117 LAMPSON Nadège), 122 ROGER Magali (à 105 CARPENTIER Dominique),

Secrétaire de séance : Mme PAYEN Françoise

OBJET : Application du Droit de Préemption Urbain suite à l'approbation du PLU de Vouziers

Vu les articles L210-1 et L300-1 du Code de l'Urbanisme portant définition de l'exercice du Droit de Préemption,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L211-1 et suivants ainsi que l'article L213-3 permettant au titulaire droit de préemption de déléguer à une collectivité locale son droit,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 juillet 2017 instaurant et déléguant partiellement le Droit de Préemption Urbain,

.../...





.../... Page 2/2 Délibération DC2021-57

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vouziers approuvé le 17 décembre 2020,

Considérant la volonté de maintenir et de déléguer une partie du Droit de Préemption urbain sur la commune de Vouziers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- D'INSTAURER le Droit de Préemption Urbain tel qu'il résulte des dispositions du code de l'urbanisme pour les compétences intercommunales sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le PLU de la commune de Vouziers.
- DE DONNER délégation à la ville de Vouziers pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain pour les compétences communales sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le PLU de la commune de Vouziers,
- DE DEMANDER qu'une copie de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner ayant un intérêt communautaire certain ou un enjeu d'envergure intercommunal soit transmise à la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise,
- DE DONNER pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaire afin de rendre applicable le Droit de Préemption Urbain.

Le résultat du vote est le suivant :

- 79 voix POUR,
- 10 ABSTENTIONS: 004 LOUIS Jean-Marc, 017 BESTEL Bernard, 034 CANNAUX Francis, 040 MATHIAS Frédéric, 054
 VALET Bruno, 074 DUMANGE Dominique (Frédéric 040 MATHIAS), 086 MACHINET Thierry, 096 LESOILLE Patrick, 107
 COLSON Pascal, 110 DION Valentine (Pascal 107 COLSON).
- 01 NE PREND PAS PART AU VOTE: 032 MANESSE Jean Eric

Pour copie conforme le :

Le Président.

